

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	FORMULA 1, DURCISSEUR
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	206-H

APPELLATION CHIMIQUE

FABRICANT / FOURNISSEUR
ADRESSE

ANAMET
P.O. Box 538
BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
TÉLÉPHONE D'URGENCE

(450) 646-1290
CANUTEC (613) 996- 6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
Méthacrylate d'isobutyle.	97-86-9	>99	Non établi.	Non établi.
Contient grade standard p- methoxyphenole	150-76-5	>99	Not established.	Not established.
Alcool éthyle	64-17-5	<1	1	1
N,N-Dimethyl-P-Toluidine	99-97-8	<1	Non établi.	Non établi.
Méthyle Isobutyle Ketone	108-10-1	<0.5	50	50
Kérosène	8008-20-6	<0.5	Non établi.	Non établi.

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	78 °C (172°F) @760 mm Hg	Pression de vapeur (mm Hg)	2.4-4 mm / Hg 20°C (68°F)
Point de fusion en °C	Non applicable.	Densité de vapeur (Air = 1)	4.91
Densité (Eau = 1)	0.896	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	0.50
Solubilité dans l'eau	<0.05%		
Aspect et odeur	Liquide jaunâtre / Forte odeur.		



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	30 °C (86°F)			
Limites d'inflammabilité	LEL	Non établi.	UEL	Non établi.
Extincteur	Les extincteurs secs, CO ₂ , eau brumeuse.			
Procédures spéciales d'extinction	Équipement de protection complet, y compris autonomes respirateurs, sont recommandé. L'eau des buses de brouillard peut servir à prévenir l'accumulation de pression. Lutter contre les incendies d'une distance sécuritaire ou d'aires protégées.			
Feux spéciaux et risques d'explosion	Bruine ou vaporisateurs peuvent être inflammables à des températures inférieures au point de flash. Les contenants scellés exposés à des températures élevées peuvent se rompre explosive en raison de la polymérisation. Les vapeurs sont plus lourds que l'air et peuvent se déplacer à la source d'inflammation.			

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	Éviter les températures élevées, les sources d'ignition et la contamination du produit.
Incompatibilité	Les agents oxydants et réducteurs. Le produit possède des fortes propriétés dissolvantes et peut ramollir les peintures et/ou caoutchouc.
Produits dangereux de décomposition	Monoxyde et dioxyde de carbone et de la fumée.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation peut se produire; éviter les chaleurs excessives. Ne pas entreposer sans inhibiteur. Faut attention de ne pas ajouter de catalyseur au produit. <u>Consulter E-53033 – Inhibiteurs et stabilité d'entreposage.</u>



SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec beaucoup d'eau propre pour au moins 15 minutes. Contacter un médecin.
Peau	Enlever les vêtements contaminés et laver immédiatement et en profondeur les régions affectées avec de l'eau et du savon. Si de l'irritation existe, consulter une expertise médicale.
Inhalation	Transporter le patient à l'air frais. Si l'on observe de la difficulté à respirer, alors utiliser l'oxygène. En cas d'urgence, faire la respiration artificielle. Si la difficulté à respirer persiste, obtenir une assistance médicale (médecin).
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR. Donner immédiatement deux (2) verres d'eau ou de suspension de charbon activé. Ne rien donner à avaler à une personne inconsciente.

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, Ingestion, la peau et les yeux.

• EXPOSITION À COURT TERME

Yeux	Les vapeurs peuvent irriter les yeux. Le produit, sous forme liquide, est une source d'irritation modérée.
Peau	Le produit, sous forme liquide, est une source d'irritation modérée. Le contact prolongé ou répété peut causer des éruptions cutanées (allergie, rougeurs), des enflures, démangeaisons.
Inhalation	Peut causer l'irritation des yeux, du nez et de la respiration. Peut aussi affecter le système nerveux de la façon suivante (étapes progressives) : maux de têtes, étourdissements, nausée, bégaiement, confusion, perte de conscience. Des rapports ont associés la surexposition prolongée et répétée aux solvants avec certains dommages permanents au cerveau et système nerveux. Les hauts niveaux aéroportés ont démontrés des effets non-spécifiques comme l'irritation, des changements modérés dans le sang d'animaux de laboratoire, des effets sur la reproduction, des effets embryotoxiques et de développement.

• EXPOSITION À LONG TERME

Cancérogène	Non établi.
Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres sur la reproduction	Non établi.
Sensibilité épidermique	Le contact prolongé peut causer des allergies, des enflures et de l'irritation cutanée.
Sensibilité respiratoire	Ce produit peut être irritant pour les voies respiratoires.
Matériaux synergiques	Aucun.



SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Protection de la vue, du visage et des mains	L'utilisation de lunettes fermées (« goggles ») est recommandée pour prévenir l'irritation des yeux. Si l'on utilise des lunettes de sécurité alors les utiliser avec un protège-éclaboussures ou avec des boucliers latéraux. L'utilisation de gants appropriés (néoprène), de survêtements et bottes est aussi recommandée. Ne pas utiliser de crèmes protectrices comme protection principale. Ces dernières peuvent servir pour faciliter le nettoyage seulement.
Protection respiratoire	Ne pas respirer les brumes ou vapeurs; lorsque les niveaux dépassent les 100 ppm, utiliser un appareil de respiration autonome. Suivre à la lettre, les directions du fabricant du respirateur.
Ventilation	Fournir une ventilation adéquate (en volume et dispersion) et ceci pour garder les contaminants sous les exigences applicables de OSHA ou autres.
Ouïe	Comme requis en accord avec : OSHA 1910.215.
HMIS	Santé: 2 Inflammabilité: 2 Réactivité: 2

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	Évacuer et ventiler la zone impliquée. Éliminer les sources d'ignition. Prévenir le contact avec la peau et la respiration de vapeur. Confiner et enlever les déversements avec un absorbant inerte. Ne pas permettre aux déversements de contaminer les systèmes d'eau (égouts, rivières, etc.). Incinérer dans des facilités répondant aux exigences fédérales, provinciales et locales. Ne pas incinérer dans des contenants fermés
Élimination des résidus	La disposition doit être en accord avec les règlements fédéraux, provinciaux et/ou municipaux.

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Garder à l'écart des sources de chaleur, des étincelles, des flammes et de la lumière directe du soleil. Fermer les contenants après usage. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquetage. Permettre des espaces vacants dans les contenants d'entreposage. Les matériaux entreposés plus que trois mois doivent avoir leur taux d'inhibiteur vérifié et réajusté au niveau original.
Manutention	Garder à l'écart des sources d'ignition (interdiction de fumer), de la chaleur et de la contamination. Fermer les contenants après usage. 'Mettre à la terre' les contenants lorsque l'on verse. Ne pas respirer les vapeurs et brumes. Respecter

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



	les précautions inscrites sur l'étiquetage. Se laver de façon rigoureuse après avoir manipuler le produit et avant manger ou fumer.
Classification Relative à l'expédition •DOT• Classes de danger	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination d'expédition DOT: Méthacrylate d'isobutyle. • Dénomination d'expédition TDG/UN: Méthacrylate d'isobutyle. • Numéro UN: UN2283. • Classe de danger: 3. • Groupe d'emballage: III. • Exemption TDG: Peut être expédié comme quantité limité. • Étiquette: Liquide inflammable. • Classe IATA: 3. • Classe IMDG: 3.
HMIS	Santé: 2 Inflammabilité: 2 Réactivité: 2

SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution	Non disponible.
Persistance et Dégradation	Non disponible.
Toxicité	Non disponible.
Impact des effluents traités	Non disponible.

SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.
 CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Méthacrylate d'isobutyle.
 SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aigue, feu, chronique.
- Section 313: Méthacrylate d'isobutyle.

STATUS RCRA: Méthacrylate d'isobutyle.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: D2A, B2 et D2B.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System